

Tribunal de commerce. Avenir scellé pour les cassoulets William Saurin

Publié le 03 octobre 2017 à 15h48



Photo Claude Prigent

Le tribunal de commerce de Paris a homologué, ce mardi, le plan de cession des sociétés William Saurin, Julien Mack, Soulié Restauration, Choucroute de Campagne, Conserverie du Languedoc (marque La Belle Chaurienne) et CCA Périgord au profit de Cofigeo et Arterris.

À LIRE SUR LE SUJET

Turenne Lafayette. Cofigeo et Arterris aux commandes de William Saurin

Cofigeo est l'un des leaders français des plats et produits appertisés (les conserves en font partie), qui opère sous les marques Raynal et Roquelaure, Zapetti, Liberty & Rio et, sous licence, Weight Watchers.

PUBLICITÉ

Arterris est un groupe coopératif agricole régional qui fédère plus de

20.000 agriculteurs sur le Grand Sud de la France et développe des activités de transformation et de distribution.

Les 950 emplois repris

Le périmètre de reprise porte sur l'ensemble des actifs de William Saurin et des titres de ses filiales et des SCI correspondantes et sur la totalité des emplois, au nombre de 950.

Le plan de cession prévoit une entrée en jouissance au 3 octobre, Cofigeo et Arterris étant d'ores et déjà, depuis le 15 juin, les locataires et les gérants de ces sociétés.

Pour Eric le Gouvello, président de Financière Turenne Lafayette, "des perspectives très favorables s'ouvrent désormais pour ces sociétés, dotées d'un savoir-faire industriel reconnu et de marques emblématiques. L'adossement à ces actionnaires solides va leur donner les moyens de relancer notamment leurs plans d'innovation et de marketing, pour continuer de se développer, au bénéfice des salariés et des consommateurs".

Cette décision marque aussi l'aboutissement presque complet en moins de dix mois de la recherche de repreneurs pour les trois pôles d'activité du Groupe, regroupant 21 sites industriels et près de 3.000 salariés.

Rappelons que la Cooperl de Lamballe a repris le pôle charcuterie qui comprend notamment Madrangé (jambons, pâtés et lardons) et Le Foué, de Paul Prédault. Il reste l'activité Pizza, la société Som'Baker, pour laquelle des discussions en cours devraient aboutir dans les prochaines semaines.

Retrouvez **plus d'articles**

économie

entreprise

William Saurin

tribunal de commerce